



SAISON 2024/2025 – Numéro d'affiliation FFKMDA n°4000395

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :/...../..... à

Filiation (obligatoire pour les mineurs) :

- nom et prénom du père :

- nom et prénom de la mère :

Adresse :

Code postal Ville :

Téléphone : Portable :

Adresse mail (obligatoire) : _____

Profession ou situation scolaire :

Sport pratiqué auparavant, durée :

Comment avez-vous connu le MTK ?

Avez-vous des problèmes médicaux ?

Si oui lesquels

Pièces à fournir pour l'inscription :

- Certificat médical d'un médecin généraliste (mentionnant l'aptitude physique à la pratique de la Boxe Thaïlandaise (demander la mention compétition au médecin)
- 2 photos d'identité avec nom + prénom au dos
- Autorisation parentale signée pour les mineurs (en bas de cette fiche)
- Règlement intérieur du club signé (au dos de cette fiche)
- **Cotisation** : adulte ado (à partir de 14 ans) 140 euros / an – licence comprise
- **Autorisation Droit à l'image document annexe**

AUTORISATION PARENTALE pour les mineurs

J'autorise ma fille, mon fils _____ à pratiquer le Muay Thaï au sein du MTK.

Fait à

le / /

SIGNATURE DES PARENTS OU TUTEUR LEGAL

SIGNATURE DE L'ADHERENT MTK

REGLEMENT INTERIEUR

Notre groupe sportif est une Association de « Type 1901 » à but non lucratif, toute personne désirant y adhérer, s'engage à respecter le règlement suivant :

MODALITES D'INSCRIPTION:

- 1) Pour faciliter l'entrée d'un nouvel adhérent, un membre de l'association, est chargé de faciliter l'accompagnement et l'intégration de celui-ci au sein du groupe.
- 2) Le premier entraînement est gratuit, il fait office d'essai et doit être accompagné d'un certificat médical. Lors de la deuxième séance, le nouvel adhérent fournira l'ensemble des documents exigés ainsi que sa cotisation.
- 3) La cotisation est fixée à 140 euros, licence FFKMDA de 35 euros comprise, paiement possible en trois fois maximum, le bureau du MTK n'accepte pas les bons CAF ou autre aide de mission locale, mais peut remplir des prises en charge ou attestations pour remboursement.
- 4) Les entraînements seront dispensés tous les mercredis de 20H00 à 21H30, sont réservés au plus de 14 ans, les cours s'arrêtent fin juin et reprennent début septembre.
- 5) Des entraînements exceptionnels pourront être dispensés sans supplément le vendredi soir mêmes horaires.
- 6) Chaque adhérent doit fournir un certificat médical pour la pratique spécifique du MUAY THAI, 2 photos d'identité et 1 timbre poste.
- 7) L'autorisation parentale doit être signée pour les mineurs sur la fiche d'inscription.
- 8) L'inscription à de futures compétitions ne sera possible que si l'adhérent est jugé apte par les encadrants et à l'issue d'une saison effectuée avec assiduité et sérieux.

LORS DE L'ENTRAINEMENT

- 9) Le participant restera durant tout le temps de la séance avec son groupe.

10) Les accès aux vestiaires, WC etc., se feront après l'accord du moniteur.

11) Aucun spectateur durant la séance d'entraînement sauf autorisation exceptionnelle d'un des entraîneurs.

ATTITUDE DANS LES LOCAUX

12) Interdiction de fumer, manger dans les locaux de la salle des Buttes, mise à disposition par la Mairie de QUESTEMBERG

13) Toute dégradation sera signalée impérativement à l'encadrement.

14) Les locaux seront laissés propres et rangés à la fin de chaque séance.

COMPORTEMENT

15) Le respect des locaux, matériels et des personnes est la règle pour tous.

16) Les gants sont prêtés pour la première séance, pour la 2ème chaque adhérent apportera son propre équipement qui se composera de : une paire de gants, un protège dents, une coquille, des protèges tibias, protège poitrine et coquille féminine, des coudières. Ces équipements sont indispensables, l'oublie et/ou le non port d'un de ces éléments entraîne la responsabilité de l'adhérent qui pourra se voir refuser l'accès à l'entraînement.

17) Les vols, les bagarres dans les locaux ou en dehors, consommations illégales et trafics en tous genres, incivilités, irrespects seront sanctionnés par des exclusions temporaires ou définitives sans remboursement de cotisation, poursuite judiciaire si nécessaire.

18) L'adhérent s'efforcera de participer suivant sa disponibilité à la vie de l'association : démonstrations, sortie... et gardera un comportement exemplaire à l'extérieur de la salle d'entraînement

19) L'encadrement est à votre écoute, n'hésitez pas à exposer vos problèmes et questions diverses.

20) Les mineurs arrivant seul et repartant seul à l'issue des entraînements le font sous l'autorité des parents ou tuteurs légaux, le MTK, ses membres et entraîneurs ne sont pas responsables de leurs **agissements en dehors des heures de cours et en dehors des locaux.**

TOUT ADHERENT NE RESPECTANT PAS LE REGLEMENT INTERIEUR POURRA ETRE SANCTIONNE (exclusion temporaire ou définitive) après réunion et décision du bureau sans aucun remboursement et ceci quelque soit la période de l'année.

Droit à l'image

MTK vous invite à signer le document dédié pour l'autorisation, merci de vous rapprocher des coachs.

Nom et signature de l'adhérent :

Pour les mineurs

Lu et approuvé

Lu et approuvé, signature des parents